Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260605-20260401-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, AM.BROUDIC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, S.MOREAU.

Excusés : D.MERLE procuration à G.LE BRIAND, L.LE MOULLEC procuration à M.MERLÉ, N.MARCHOU procuration à M.KERGALL, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU, A.LE MORVAN procuration à Y.LE CALVEZ

Secrétaire : P.BOURGÈS

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2026 (5.2)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Procès-Verbal de la séance du 17 avril 2026,
CONSIDERANT que ce Procès-Verbal a été transmis à chaque élu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Adopte*** le Procès-Verbal du 17 avril 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

